

Jean-Michel GAUDIN

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Bordeaux

4 rue de la Belotte - B.P. 218
33506 Libourne cedex

UIMM AQUITAINE

35 avenue Maryse Bastié
BP 75
33523 BRUGES CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2018**

UIMM AQUITAINE

35 avenue Maryse Bastié
BP 75
33523 BRUGES CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2018

Aux adhérents de l'UIMM AQUITAINE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'UIMM AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

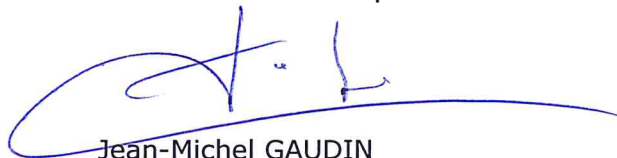
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Libourne,
le 9 juillet 2019

Le commissaire aux comptes



Jean-Michel GAUDIN



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2):						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances (3)						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	40		40	0,09	136 912	52,59
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	43 781		43 781	99,59	115 097	44,21
Charges constatées d'avance	141		141	0,32	8 316	3,19
TOTAL (II)	43 962		43 962	100,00	260 326	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	43 962		43 962	100,00	260 326	100,00



U.I.M.M AQUITAINE
Comptes Annuels au 31/12/2018

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

PAGE 2

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	35 205	80,08	31 080	11,94
Résultat de l'exercice	-7 714	-17,54	4 124	1,58
Autres fonds associatifs				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation avec contreparties d'actifs immobilisés				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	27 491	62,53	35 205	13,52
PROVISIONS ET FONDS DEDIES:				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(II)				
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 085	13,84	9 582	3,68
Dettes fiscales et sociales				
.Personnel				
.Organismes sociaux				
.Etat, impôts sur les bénéfices				
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
.Etat, obligations cautionnées				
.Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 387	23,63	215 539	82,60
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(III)	16 471	37,47	225 121	86,48
Ecarts de conversion passif (IV)				



U.I.M.M AQUITAINE
Comptes Annuels au 31/12/2018

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

PAGE 4

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
TOTAL PASSIF	43 962	260 326
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes Créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		



COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises										
Production vendue de biens										
Prestations de services										
Montants nets produits d'expl.										
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			50 000	99,92	50 000	10,34			0,00	
Cotisations			40	0,08	40	0,01			0,00	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					433 529	89,65	-433 529		-100,00	
Autres produits			1	0,00	0	0,00			N/S	
Reprise sur provisions, dépréciations										
Transfert de charges										
Sous-total des autres produits d'exploitation			50 041	100,00	483 569	100,00	-433 528		-89,64	
Total des produits d'exploitation (I)			50 041	100,00	483 569	100,00	-433 528		-89,64	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations										
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)										
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion			3	0,01	10 797	2,23	-10 794		-99,96	
Sur opérations en capital										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)			3	0,01	10 797	2,23	-10 794		-99,96	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			50 043	100,00	494 366	102,23	-444 323		-89,87	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-7 714	-15,41			-7 714		N/S	
TOTAL GENERAL			57 757	115,42	494 366	102,23	-436 609		-88,31	
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises										
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			5 787	11,56	2 522	0,52	3 265		129,46	
Services extérieurs										
Autres services extérieurs			51 971	103,86	263 354	54,46	-211 383		-80,26	
Impôts, taxes et versements assimilés										
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Autres charges de personnel										
Subventions accordées par l'association										
Dotations aux amortissements et aux dépréciations										
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements										
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations										



U.I.M.M AQUITAINE
Comptes Annuels au 31/12/2018

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

PAGE 6

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations .Pour risques et charges : dotation aux provisions (-)Engagements à réaliser sur ressources affectées Autres charges Total des charges d'exploitation (I)	57 757 115,42	265 876 54,98	-208 119	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Déficit transféré (II) CHARGES FINANCIERES: Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Total des charges exceptionnelles (IV)		224 366 46,40	-224 366 -100,00	
Participation des salariés aux résultats (V) Impôts sur les sociétés (VI) TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI) SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT TOTAL GENERAL	57 757 115,42 57 757 115,42	490 242 101,38 4 124 0,85 494 366 102,23	-432 485 -88,21 -4 124 -100,00 -436 609 -88,31	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS : Bénévolat Prestations en nature Dons en nature TOTAL CHARGES : Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole TOTAL				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances = 181 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	181	181	
TOTAL	181	181	

Produits à recevoir par postes du bilan = 40 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	40
Disponibilités	
TOTAL	40

Charges constatées d'avance = 141 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs et Réserves = 27 491 €

Tableau de variation des fonds associatifs

Mouvements	Début d'exercice	Affectat° du Résultat	Mouvements	Fin d'exercice
Réserve de Trésorerie				
Report à nouveau	31 080	4 124		35 204
Subventions d'investissements non renouvelable par l'organisme				
Résultat de L'Exercice	4 124	-4 124	- 7 714	- 7 714
TOTAL	35 204	0	- 7 714	27 491

Etat des dettes = 16 471 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	6 085	6 085		
Autres dettes	10 387	10 387		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 471	16 471		

Charges à payer par postes du bilan = 5 965 €

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	5 965
TOTAL	5 965

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Tableau des ressources de l'année conformément au règlement CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	40
- Reversements de cotisations	
Subventions reçues	50 000
Autres produits d'exploitation perçus	0
Produits financiers perçus	
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>	0
TOTAL DES RESSOURCES	50 040



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 268
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	2 268



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 40 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Cotisations a recevoir(468710)	40
TOTAL	40

Charges constatées d'avance = 141 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.d'avance(486000)	141
TOTAL	141

Charges à payer = 5 965 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourniss.fac.n/parv.abs(408100)	5 965
TOTAL	5 965